PARAPHE DU MAIRE:

PARAPHE DU GREFFIER :

Nº de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 17 mai 2021, débutée à 12 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier, par visioconférence.

SONT PRÉSENTS

M. le maire

M'mes les conseillères

Alain THIBAULT

Cécile CAMIRÉ

Carole CHEVARIE

Marie CORBEY
Patricia COUETTE
Daniel CAMIRÉ
Mario GAUMONT

M. le conseiller

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

SONT AUSSI PRÉSENTES

Mme la directrice généraleAndrée BOUFFARDMme la greffièreMe Ariane CAMIRÉ

CITOYEN: 0 JOURNALISTE: 0

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance étant tenue, exceptionnellement et temporairement, sans public conformément aux mesures autorisées par le gouvernement du Québec pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19, M. le maire Alain THIBAULT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents. Il précise qu'un enregistrement audio de la séance sera mis à la disposition du public.

2021-05-153

Telle que corrigée par PC-2021-03.

Voir le procès-verbal de correction ci-joint.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^me la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 mai 2021, se tenant à compter de 12 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-329, INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LES COMPTEURS D'EAU »

M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ donne avis de motion que le projet de règlement n° 2021-329 intitulé : « Règlement sur les compteurs d'eau », qu'elle présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

Nº de résolution ou annotation

Ce règlement vise notamment à régir l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles non résidentiels et des immeubles résidentiels touchés par les exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

2021-05-154

AUTORISATION – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ADDITIONNELLE – GROUPE SCOUT PORT-CARTIER (DISTRICT DE L'ÉPINETTE) INC.

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accorder une subvention mensuelle de 517,39 \$, à l'organisme GROUPE SCOUT PORT-CARTIER (DISTRICT DE L'ÉPINETTE) INC., afin de pourvoir au versement du loyer pour assurer la poursuite de ses activités;

QUE cette subvention entre en vigueur à compter du 1^{er} juin 2021, pour une période d'un an;

D'autoriser la trésorière à verser cette subvention au montant de 517,39 \$ mensuellement à compter du 1^{er} juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-05-155

ADJUDICATION DE CONTRAT - FOURNITURE DE STRUCTURES DE JEUX POUR LE PARC LOUIS-LANGLOIS - PROJET N° VPC-SLC-AB-20210325-01

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'adjuger au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé au terme du processus d'évaluation et de pondération des offres, soit ATELIER GO-ÉLAN INC., le contrat de fourniture de structures de jeux pour le parc Louis-Langlois, faisant l'objet du projet numéro VPC-SLC-AB-20210325-01, au prix de 36 392,31 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 29 avril 2021, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'au rapport et à la recommandation du comité de sélection datés du 12 mai 2021;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Considérant que la séance se tient sans public, aucune question n'a été reçue de la part des citoyens ou des journalistes.

2021-05-156 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

	110005 Voibai aa 17 mai 2021	oonson mamorpar a
PARAPHE DU MAIRE :		
PARAPHE DU GREFFIER :		

Nº de résolution ou annotation

QUE la séance extraordinaire du 17 mai 2021, débutée à 12 h, soit levée à 12 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAULT, maire
Président d'assemblée

Me Ariane CAMIRÉ
Greffière

Alain THIBAULT
Maire

AC/bb

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MINGAN VILLE DE PORT-CARTIER



(ci-après désignée par le terme « Ville »)

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION CONCERNANT LE PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Nº PC-2021-03

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la soussignée, greffière de la Ville, apporte une correction à la partie des personnes présentes apparaissant aux procès-verbaux des séances extraordinaires du 13 janvier 2021, 15 mars 2021, 17 mai 2021 et 21 juin 2021, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents concernés.

Avant la correction, la partie des personnes présentes se lisait ainsi :

« SONT AUSSI PRÉSENTES

M^{me} la directrice générale

André BOUFFARD

[...]»

Suite à la correction, la partie des personnes présentes se lit ainsi (j'ai ajouté le soulignement) :

« SONT AUSSI PRÉSENTES

M^{me} la directrice générale

Andrée BOUFFARD

[...]»

J'ai dûment modifié la partie des personnes présentes en conséquence et le présent procèsverbal de correction est joint aux originaux des documents modifiés, étant les procèsverbaux des séances extraordinaires du 13 janvier 2021, 15 mars 2021, 17 mai 2021 et 21 juin 2021.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Port-Cartier, le 29 juin 2021.

Me Natacha DUPUIS-CARRIER

Greffière